

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 2 juin 2014 à 20 h 30

Présents : FILLET Pierre-Louis, BAUDRIER Marie-Odile, FEUGIER Monique, CHATELAN Françoise, HUSTACHE Pierre, DROGUE Pierre, GONTIER Jean-Louis, CHAZOT Gilles, DROGUE Emmanuel, BLANC Alain

Absente : MICHEL Camille

Secrétaire de séance : Pierre DROGUE

Autre personne présente : Delphine GREVE

Relevé de décisions :

- Mise en place d'une commission scolaire intercommunale et non communale pour travailler sur les questions scolaires et faire des propositions. Un conseil communal commun St Julien et St Martin sera organisé en septembre pour validation.
- Extension de la crèche : demande d'une subvention nationale CAF en septembre. Les derniers points (liaison crèche-école, isolation, chauffage) doivent être tranchés avant le 7 juillet 2014.
- Démoussage des toits : demande de devis
- Réparation de la bascule : demande de devis
- Demande de subvention au Département pour les travaux complémentaires de la salle des fêtes
- Demande de la sci Crisflo pour acquérir une bande de voie communale
- Election de Marie-Odile Baudrier, déléguée au comité syndical du Parc du Vercors et Camille Michel, déléguée suppléante.

- ✓ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 mai 2014. Pierre Drogue est désigné comme secrétaire de cette séance.

1. ECOLE

- ✓ **Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires**

Les temps d'activité périscolaire TAP , prévu de 13h30 à 14h30 les lundi, mardi et jeudi, auront lieu dans la salle du Fouillet. La commission scolaire intercommunale a demandé la création d'une liaison plus directe entre la salle et la classe maternelle en modifiant une fenêtre en porte fenêtre côté ouest. Le conseil municipal décide de ne pas accéder à la demande car avec l'extension de la crèche, les TAP se dérouleront dans la salle de restaurant et plus dans la salle du Fouillet.

La modification des temps de travail de Christine Vignon, Maité Vallet et Myriam Audeyer généré par la réforme des rythmes scolaires sera étudiée lors du conseil du mois de juillet. La pérennisation du contrat de Myriam Audeyer devra être également validée.

La commission scolaire intercommunale a décidé de ne pas poursuivre le travail sur la création d'un Sivos car sa création entrainerait une surcharge de travail que les secrétaires de mairie ne pourrait pas absorber. A la place, il est proposé que toutes les commissions scolaires soient uniquement intercommunales avec un engagement des conseils municipaux respectifs de suivre les avis de la commission. Une validation par les deux conseils municipaux est nécessaire.

2. BATIMENT COMMUNAUX

- ✓ **Projet d'extension de la crèche**

Gilles Chazot fait un compte rendu de la réunion du 16 mai avec la CAF. En plus de la subvention CAF de 99 000 euros sur un montant de travaux de 150 000 euros, Isabelle També, conseillère CAF va faire une demande de subvention au niveau national au mois de septembre. 40 000 euros supplémentaires sont attendus. Dans le cadre de cette demande, les équipements électroménager et mobilier pourront être subventionnés.

Le dossier de demande de subvention doit comprendre un APD validé. Il est donc impératif de délibérer sur ce point lors du conseil du 7 juillet. Une réunion avec l'architecte est donc prévue le 17 juin 2014 à 18h pour définir la liaison salle de restaurant – école maternelle et le type d'isolation.

- ✓ **Démoussage des toits**

Les dernières fortes pluies ont fait ressortir la nécessité de procéder au démoussage des toits. Un devis sera demandé à deux plombiers. Le devis comprendra également la pose d'arrêt neige.

✓ **Réparation de la bascule**

Les élus donnent leur accord pour que l'entreprise Valentinoise de levage procède à un diagnostic de la bascule afin d'évaluer les travaux nécessaires à sa remise en fonctionnement.

✓ **Travaux complémentaire à la salle des fêtes : demande de subvention départementale**

Suite aux travaux de réhabilitation de la salle des fêtes réalisés les années précédentes, Pierre-Louis FILLET présente le devis de l'entreprise Invernizzi concernant des travaux complémentaires sur le porche extérieur et de reprise de passée de toiture. Le montant total du devis est de 1 358,00 euros HT. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce devis de l'entreprise Invernizzi et sollicite une subvention au titre de la dotation cantonale 2015 auprès du Conseil Général de la Drôme.

L'achat de lettre en bois « Salle des fêtes » sera également étudié.

3. VOIRIE

✓ **Demande de la SCI Crisflo pour l'acquisition d'une bande de terrain**

Jean-Louis Gontier quitte la salle du conseil.

Pierre-Louis Fillet a rencontré Agnès Veyret, Gabriel Veyret étant actuellement hospitalisé. Agnès Veyret n'a pas formulé d'objection à la proposition de la commune : échange de terrain si le terrain de la succession Marcon est acheté par la Commune. Il s'en suit un débat entre les conseillers sur l'intérêt de la commune à intervenir pour faciliter l'accès à une cave d'une maison privée. D'autre part, la parcelle que la Commune pourrait acquérir pour être transformée en parking est située en contrebas de la route départementale et l'accès peut être difficile en hiver.

4. FONCTIONNEMENT du CONSEIL MUNICIPAL

✓ **Suivi des décisions du conseil municipal**

En vue de la réunion avec Nicolas Philibert du SDED, Gilles Chazot souhaite connaître la position des autres élus sur l'extinction de l'éclairage public la nuit. A l'issue du tour de table, la majorité est opposée (4 pour, 6 contre) à cette idée. Par contre, unanimité pour étudier la possibilité technique de la mise en place de la bi-puissance (baisse d'intensité une partie de la nuit).

Il est demandé à gilles Chazot d'étudier le cas du lotissement, la majorité des riverains ayant exprimé le souhait de l'extinction de l'éclairage public la nuit.

✓ **Délégué communal au comité syndical du Parc du Vercors**

Pierre-Louis FILLET informe les élus qu'il a été désigné délégué titulaire de la Communauté des Communes du Vercors. M. le Maire invite le Conseil Municipal à élire parmi ses membres un délégué titulaire et un délégué suppléant, qui siègeront au comité syndical du Parc Naturel Régional du Vercors. Les délégués suivants sont élus à la majorité absolue :

Déléguée titulaire : Marie-Odile BAUDRIER

Déléguée suppléante : Camille MICHEL

5. QUESTIONS DIVERSES

- Gilles Chazot informe le conseil que le nouveau président de l'Office de tourisme cantonal est Thomas Ottenheimer, élu de Vassieux, la vice-présidente est Nathalie Damidaux de St Agnan en Vercors.
- Pierre-Louis a rencontré un couple d'acquéreur potentiel du terrain de M. Zemmache situé à la Madone. Ils ont pour projet de construire deux chalets en fuste.
- Jean-Louis Gontier rappelle la nécessité de faire réaliser cette année la réfection de la partie plus endommagée du mur du cimetière. L'opération devra être inscrite au budget 2014 via une délibération modificative lors du conseil municipal de septembre.
- Françoise Chatelan et Monique Feugier demandent que soit mis en place le planning de l'arrosage des massifs de fleur. En effet, le contrat de travail de Maïté Vallet prévoit des heures à cet effet.
- Pierre Drogue présente les principales décisions prises en commission voirie : prendre contact avec l'ETA qui intervient sur le canton pour les travaux d'épaveuse, la réfection du chemin rural de Piache : l'entreprise Blanc estime les travaux à 1200 euros HT, les travaux de voirie de cette année concerneront la voie des Chaberts et celle des Janis. Une prochaine commission voirie aura lieu le 11 juin pour valider l'appel d'offre pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour les travaux de réaménagement du bourg.
- Marie Odile Baudrier souhaite que la date de la randonnée patrimoine soit fixée. La commune reste toujours en attente des informations que l'association organisatrice de la Charbonnière (le 21/09/2014 aux Combettes) devait fournir. En collaboration avec l'association « Chemin de rencontre » de St Martin, le sentier entre le pas de l'Echarasson et la Porte du Diable a été entretenu.
- Pierre Hustache a entrepris de nettoyer le terrain de tennis mais un problème de manque de débit d'eau au robinet du terrain n'a pas permis d'utiliser efficacement le karcher.
- Le 6 juin pot d'ouverture du café Brochier
- Le 20 juillet manifestation organisée par Dissidence 44
- Le 6 septembre repas des habitants

Fin du conseil municipal à minuit.